

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle qui est survenu de votre capacité professionnelle en tant qu'orthophoniste, audiologiste ou aide en santé de communication. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation.

Options de couverture :

L'option 1	2 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ par année	Prime annuelle de 50 \$
L'option 2	5 000 000 \$ par réclamation 6 000 000 \$ par année	Prime annuelle de 55 \$
L'option 3	7 000 000 \$ par réclamation 8 000 000 \$ par année	Prime annuelle de 162 \$
L'option 4 – Nouveau gradué	2 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ par année	Néant

Toutes les options comprennent les éléments suivants :

Couverture des frais juridiques	150 000\$ par réclamation/ agrégat
Remboursement des défenses criminelles	125 000\$ par réclamation/ agrégat
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	25 000 \$ agrégat
Perte de revenu	Jusqu'à 750 \$ par jour
Période de déclaration prolongée	7 ans automatiquement inclus
Territoire de couverture	Canada

Définitions de la couverture

Couverture des frais juridiques

Donne une protection pour les frais juridiques associés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme ou l'agence de réglementation. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur.

Des exemples de ces instances incluent les plaintes alléguant une inconduite professionnelle, l'incompétence ou l'incapacité.

Remboursement des défenses criminelles

La couverture remboursera aux membres assurés les frais de défense associés à une affaire déposée en vertu du code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et que le membre est déclaré "non coupable" de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels

Tous les options prévoient un montant maximum de 25 000 \$ en vue de la réhabilitation et du traitement d'une personne, en tant que client, a subi d'abus par la suite de la pratique d'un membre assuré.

Perte de revenu

Si vous est demandé d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 750 \$ par jour.

Période de déclaration prolongée

La police vous couvre automatiquement et sans frais supplémentaires pendant une période pouvant aller jusqu'à sept ans lorsque vous êtes en congé prolongé, en congé de maternité ou parental, ou lorsque vous avez pris votre retraite ou cessé votre activité. Veuillez noter que vous devez renouveler votre assurance et avoir souscrit une police qui soit toujours en vigueur avant de recommencer à pratiquer.

Comment présenter une demande

Visitez www.sac.bmsgroup.com ou contactez BMS pour souscrire une assurance.

L'assurance est offerte à tous les membres d'Orthophonie et Audiologie Canada. Les membres peuvent acheter une couverture d'assurance en tout temps. Cependant, le 1er juillet est la date où la police est renouvelée chaque année.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voie Exhibition Way, bureau 209 Ottawa, ON K1S 5J3
Sans frais: 1-844-517-1371
Courriel: sac.insurance@bmsgroup.com
Site web: www.sac.bmsgroup.com

Plus d'informations

Ce pamphlet est un résumé de la couverture et est à titre informative seulement. Les conditions générales complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libelle de la police.